



**Procès-verbal
Commission des arbitres
Plénière**

Réunion du :	24 juin 2026 - 19h00
A :	Visioconférence
Présidence :	M. Claude RAVIER
Présents :	Raphaël GERALDES, André CHAPUIS, Yannick DESGRANGES, Christophe LANOIX, Joan MARSIGAGLIA, Ludovic NENING, Eric SALA, Fabrice SIMARD, Hervé ROBERT, Esteban REMY, Marco LOPES DA SILVA
Excusés :	Eric LOUVRIER, Quentin GUILLAUME, Gérard FERRAND, Djamel RABIA.

Claude RAVIER ouvre la séance et remercie les membres de leur présence en visioconférence, la séance en présentiel n'ayant pu se tenir comme initialement prévu à Autechaux.

Remerciements à Hervé ROBERT, Esteban REMY et Marco LOPES DA SILVA qui assistent à cette réunion.

Cette séance constituera un bilan général des activités de la CDA au cours de la saison qui se termine.

Section jeunes arbitres de district

Secteur nord (Raphaël GERALDES)

Effectif en forte hausse : 25 en début de saison 56 en fin de saison

Augmentation à tempérer du fait d'un nombre important d'indisponibilités

3 JAD sont passés JAL en cours de saison

2 JAD seront seniors la saison prochaine

Secteur sud (Christophe LANOIX)

38 arbitres en début de saison et 52 en fin de saison (pour mémoire : 66 arbitres en fin de saison 2024-2025)

3 JAD sont passés JAL en cours de saison

2 JAD seront seniors la saison prochaine

Effectif prévisionnel saison 2026-2027 : 46

Il y aura 6 nouveaux observateurs jeunes arbitres

Section désignations seniors

Secteur nord (André CHAPUIS et Raphaël GERALDES)

Effectif passé de 65 à 70, perspective saison prochaine : 63

Fort taux d'indisponibilité : 30%

Secteur sud (Fabrice SIMARD)

71 arbitres en fin de saison pour 75 matchs à couvrir : objectif impossible à tenir au vu des indisponibilités.

Taux d'indisponibilité également très important, d'où de nombreux matchs non couverts.

Très bonne coopération avec les désignateurs du secteur nord ainsi qu'avec la section jeune arbitre proposant à ces jeunes arbitres d'officier en tant qu'assistant sur des rencontres de ligue.

Points d'amélioration :

-échange d'arbitres avec le district de Haute-Saône (timing des désignations),

-insuffisance de tuteurs qui peut expliquer un certain nombre d'échecs parmi les candidats arbitres.

Point à souligner : réponse positive apportée à toutes les demandes des clubs sollicitant un trio arbitral pour des matchs à enjeu sécuritaire.

La question de la gestion de ces rencontres compliquées au plan sécuritaire est évoquée, la commission des arbitres y jouant complètement son rôle.

Section observations et classements seniors (Yannick DESGRANGES)

160 observations effectuées, classements établis et diffusés dans les délais notamment ceux liés aux désignations pour les finales de district seniors.

Difficultés rencontrées :

- délai quelquefois trop important de retour des rapports d'observation
- manque d'observateurs.

Sur proposition de l'un des membres, un échange a lieu sur la possibilité d'établissement la saison prochaine par les instances du district d'une indemnité de rédaction-formation (rédaction des rapports d'observation après match en vue du classement des arbitres en fin de saison).

Au cours de ces échanges, est évoquée la possibilité d'attribution de cette indemnité au regard des dispositions au plan fiscal (obligation ou non de déclaration individuelle de perception de cette indemnité).

Il apparaît que cette indemnité est attribuée dans l'ensemble des autres districts de la ligue Bourgogne Franche-Comté mais également par la ligue elle-même. Ce qui signifie(ra)it que les éventuels obstacles juridiques sont levés.

A titre d'information, les montants attribués sur les autres territoires sont les suivants :

Yonne : 22€

Côte d'Or, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Nièvre : 15€

LBFC : 15 €

Jura : 12€

Au vu de ces éléments et à l'issue des échanges, la CDA, à la majorité de ses membres (1 contre) sollicite du comité de direction du district la mise en place de cette indemnité de formation-rédaction à hauteur de 15 € pour la saison 2026-2027.

Cette demande sera transmise au comité de direction du district.

Section Formation initiale en arbitrage (Ludovic NENING)

Données chiffrées

Candidats présentés à l'épreuve théorique : 79

Réussite à cette épreuve : 70 dont 51 jeunes et 19 seniors

Epreuve pratique : 59 avis favorables 8 avis défavorables, 3 examens restants à passer (un candidat avec certificat médical et 2 ayant échoué une première fois, l'absence de tuteur ne permettant pas de les présenter à une épreuve de rattrapage)

Séance 8 (« les gestes qui sauvent ») : sera effectuée le 20 juin à Montbéliard et le 27 juin à Besançon. Elle devra avoir lieu avant le 15 juin pour la saison 2026-2027.

Section technique (Joan MARSIGAGLIA)

Des 2 stages de rentrée et des 3 stages de mi-saison qui se sont très bien passés.

Recherche de lieux en cours pour la saison 2026-2027 : probablement vendredi 28 août, vendredi 4 septembre et /ou vendredi 11 septembre 2026 avec possibilité d'organiser en même temps le stage de rentrée des observateurs.

Formation candidat Ligue candidats régionale 3

Cette saison, les candidats ont bénéficié de l'appui technique très important de Chakib Neghliz, conseiller territorial en arbitrage. Remerciements pour son étroite collaboration.

Bonne chance aux candidats pour l'épreuve théorique prévue le samedi 27 juin 2026.

Section départementale promotion de l'arbitrage (SDPA) (Eric SALA)

2 réunions se sont tenues cette saison : une à l'automne et une au printemps.

Au cours de cette réunion, un groupe de travail ayant décidé pour 2026-2027 la mise en place d'une première réunion (sans doute en septembre prochain) des « référents arbitres » à mettre en place dans chaque club, dans l'objectif de former un « club de référents » y compris avec un groupe WhatsApp de manière à instaurer une dynamique arbitrage au sein des clubs et sous l'égide de la SDPA.

Un travail est également en cours pour organiser une journée de l'arbitrage avec le club du FC Sochaux à l'occasion d'une prochaine rencontre de Ligue 2 ;

Cet ensemble est conduit en très étroite collaboration et avec l'appui de Chakib NEGHLIZ, conseiller technique en arbitrage.

Section mesures administratives (responsable : Quentin GUILLAUME)

En l'absence de Quentin, excusé ce jour, le constat est fait d'un nombre de plus en plus important de mesures administratives prononcées cette saison. La section a effectué un suivi particulièrement précis de toutes les absences et indisponibilités.

La proposition suivante est faite : plutôt que d'étudier lors de chaque réunion de CDA les différents manquements (absences, indisponibilités tardives indisponibilité de longue durée, absence aux stages...), il est proposé un autre mode de fonctionnement qui, sous l'égide de la section, serait le suivant :

- identification (par le responsable du pôle) à chaque fin de semaine, et dès qu'elles sont connues, des indisponibilités ou absences des arbitres de la journée de compétition précédente,
- repérage immédiat des arbitres devant faire l'objet d'une audition au regard du nombre d'absences constaté,
- convocation pour audition en visio la semaine qui suit la convocation,
- audition du ou des arbitres concernés par deux membres minimum du pôle.

Cela nécessitera de constituer un pôle plus élargi (notamment en lien avec les désignateurs + Eric) permettant de faire ces auditions au sein du pôle selon une composition variable mais représentative.

Cela fera peut-être plus d'auditions mais avec 1 voire 2 arbitres à auditionner et non pas 5 ou 6 comme on a pu le constater cette année.

De plus, cela doit permettre d'éviter d'auditionner tardivement un arbitre qui aurait déjà 3 (arbitre joueur) ou 5 absences potentielles.

Cette proposition sera faite à Quentin GUILLAUME.

Modification du règlement intérieur (Eric LOUVRIER, excusé, et Claude RAVIER)

Le travail de modification conduit au printemps nécessitera une réunion conclusive à ce sujet.

Cette réunion se tiendra le mercredi 8 juillet au siège du district à Besançon.

À cette occasion, le règlement intérieur modifié sera finalisé en vue d'une proposition de validation par le comité directeur au cours de l'été et avant le début de saison 2026-2027.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude Ravier lève la séance à 21h15 et remercie l'ensemble des membres de la CDA pour le travail conduit tout au long de la saison qui s'achève.

Le Président,

Claude RAVIER

Tout appel devra être déposé dans le respect des dispositions des articles 8 et 9 du statut fédéral de l'arbitrage et des articles 188 – 189 – 190 des règlements généraux de la FFF, dans un délai de 7 jours.